



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 JUIN 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation
 21/06/2016

Nombre de
 conseillers

En exercice : 29
 Présents : 21
 Absents : 08
 Dont Procuration : 06

Vote à l'unanimité

Pour : 27
 Contre : 00
 Abstentions : 00

10

L'An Deux Mil Seize, le lundi 27 juin, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 21 juin 2016.

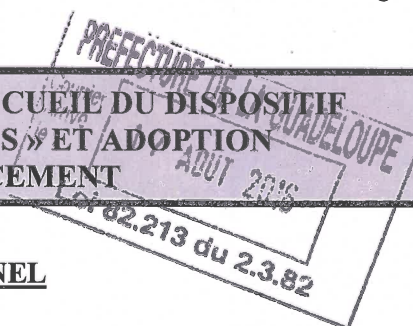
PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence(21)

REPRESENTÉS : M. RUPAIRE Justin (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme EUGENIE Gilberte (ayant donné procuration à Mme MARCIN PLANTIER Dany) – M. RENIER Philippe (ayant donné procuration à M. RENIER Renaud) – Mme HATILIP ROCH Germaine (ayant donné procuration à Mme SAINTE-LUCE Ninette) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe) – M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude)(6)

ABSENTS : Mme BARTHEL Annick – M. LIBER Jean-Luc.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur CHAIBRIANT Michel a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

**MODIFICATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU DISPOSITIF
 « ACCUEIL DE LOISIRS DES JEUNES » ET ADOPTION
 DE SON PLAN DE FINANCEMENT**



DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les crédits inscrits au budget communal de l'exercice 2016 ;
- **Considérant** que cette année, la municipalité entend apporter une touche innovante au dispositif « Accueil de loisirs des jeunes » en s'appuyant sur un programme d'activités qui s'articulant autour de la thématique « Vivons des journées de ouf ensemble » où seront véhiculées des valeurs de citoyenneté et de civisme ;
- **Considérant** que cet accueil de loisirs porté par le Point Information Jeunesse (PIJ) qui touche un public de jeunes âgés de 11 à 17 ans, se déroulera au cours du mois de juillet (durée variable selon le calendrier de l'année civile) ;
- **Considérant encore** qu'il est important au vu de l'attractivité de ce dispositif, d'augmenter la capacité d'accueil maximale en passant de 50 à 80 usagers ceci afin de permettre à un maximum de jeunes de profiter des nombreuses activités proposées ;
- **Considérant de surcroît** que pour la mise en place de cette opération, la quote-part communale s'élèvera à **Quinze mille huit cent quarante euros (15 840€)** pour un budget global de **vingt trois mille neuf cent vingt euros (23 920€)** ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser l'ouverture d'un accueil collectif de mineurs adressé aux adolescents âgés de 11 à 17 ans, doté désormais d'une capacité d'accueil maximale de 80 places.

Article 2 :

D'arrêter le plan de financement établi pour cette opération ainsi qu'il suit :

Coût global du dispositif	23 920€ (100%)
➤ Contribution communale	15 840€ (~66%)
➤ Participation des parents	8 080€ (~34%)

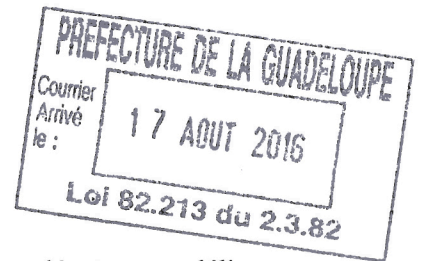
Article 3 :

De préciser que la grille tarifaire suivante permettant la perception des recettes provenant des familles reste inchangée.

Pour rappel ci-dessous présenté le tableau récapitulatif des prix
des accueils de loisirs « Ados »

	SEJOURS	Avec Restauration
Juillet	1 enfant	101 €
	2 enfants*	189,50 €
	3 enfants*	265,50 €

*Application d'une tarification spéciale au profit des familles nombreuses



Article 4 :

De dire que ces sommes seront encaissées par le Régisseur ou son suppléant contre délivrance d'un récépissé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

17 AOUT 2016

La publication et/ou la notification
le

17 AOUT 2016